

# Rapport de la Commission de Gestion

## Préavis no 03/24

### *Rapport de gestion et comptes communaux 2023*

Membres de la commission: Mmes Ancilla Tétaz, Catherine Moret, Florence Widmer, Kirsti de Mestral, Suzanne Auchlin, Véronique Martin-Capriati et MM. Diego de Haller, Frédéric Grosjean, Guy Paquier, Thibault Muller, Valery Mäder-Santschy

Aubonne, le 4 juin 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le rapport de gestion et comptes communaux 2023

## **1. Préambule**

Pour faciliter la lecture, le masculin est utilisé au sens générique ; il désigne toutes les identités de genre. Cette pratique vise à simplifier la lecture tout en assurant que toutes les identités de genre sont représentées et respectées. Nous tenons à souligner que cette approche n'a aucune intention d'exclure, mais plutôt de faciliter la compréhension.

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal numéro 03/24, la commission de gestion, ci-après CoGest, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après CoFin, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2023.

La CoGest a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. À la suite d'une première séance de préparation des travaux, la CoGest a formé 5 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le municipal responsable.

La CoGest s'est ensuite réunie lors de 5 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la municipalité afin d'entendre ses réponses aux questions des commissaires. Les membres de la CoFin se sont réunis de leur côté avec le municipal des finances et le boursier communal. La CoGest remercie la municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la CoFin, de la municipalité et de membres de l'administration communale, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité : la STEP et le Centre des Jeunes d'Aubonne.

La CoGest remercie M. Stéphane Taverney, responsable de la STEP, et M. Patrick Ouellet, responsable du Centre des Jeunes d'Aubonne pour leurs temps et explications.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la CoGest a travaillé en collaboration avec la CoFin. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents. La CoFin a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la CoFin fait partie intégrante du présent rapport.

## **2. Dicastères de Yves Charrière**

*Administration générale, Personnel communal (RH)*

*Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie*

*Sécurité Publique, Police – Protection Civile – Pompiers SDIS*

*Piscine*

*ARCAM*

### **Formation et apprentissage**

La municipalité, selon sa réponse de 2023 au vœu pour une politique permettant de bénéficier de plus d'apprentis dans la commune, s'engage à développer cette politique mais avec des règles très strictes d'ordre administratif et d'encadrement. Or, en 2023, il n'y a pas eu de possibilité d'augmenter le nombre d'apprentis pour ces raisons d'exigence. Par exemple, un apprenti mécanicien ne peut actuellement pas bénéficier, dans les services de la commune, de la formation complète telle qu'exigée par le plan de formation, la totalité des tâches faisant défaut. Pour rappel, il faut de plus, un responsable d'apprenti par profession. Tout ceci requiert donc des conditions cadres et un gros investissement en temps et en personnel de la part de la commune afin d'offrir à l'apprenti une formation d'excellente qualité, chose qui tient particulièrement à cœur à la municipalité.

En 2023, les trois apprentis étaient pour l'un en conciergerie, le deuxième en jardin et services extérieurs et le troisième en administration, avec pour ce dernier un tournus dans les différents services de l'administration communale.

La municipalité a aussi exploré la voie de la maturité professionnelle qui atteste de l'acquisition d'une formation générale approfondie complétant un apprentissage de 3 ou 4 ans sanctionné par un certificat fédéral de capacité (CFC). Cette maturité comporte deux voies principales : la voie intégrée (maturité professionnelle préparée parallèlement au CFC pendant l'apprentissage) et la voie post-CFC (préparée après l'obtention du CFC).

### **Bâtiments communaux**

En matière de politique d'habitation, le syndic explique que la commune d'Aubonne n'a pas de terrain disponible pour une coopérative. Cependant, il existe 37 appartements<sup>1</sup>, sans parler des appartements de fonction (conciergerie), dont aucun n'est subventionné mais les loyers sont bas à modérés. Le montant des loyers n'est pas dépendant du revenu des locataires.

Ces appartements sont tous sous la gérance de Bernard Nicod ou de Comptacart basée à Aubonne. Quand un appartement se libère, la gérance concernée présente les candidats à la municipalité qui procède à son choix. Du reste, le syndic nous fait part qu'il manque actuellement un appartement vide « de débord » lors de cas d'urgence nécessitant un relogement temporaire comme ce fut le cas pour une famille à la suite d'un incendie.

<sup>1</sup> Situés dans les immeubles de la Place du Marché 8, Rue du Chaffard 22, Rue de Trévelin 18, Rue de l'Industrie 8-10-12, à l'auberge de Montherod et à l'ancienne école de Pizy

## **Sécurité Publique, Police – Protection civile – SDIS**

En 2023, des mesures de protection furent prises vers la caserne SDIS et au deuxième terrain de foot par la mise en place de troncs et gabions (paniers métalliques électro-soudés remplis de pierres). En effet, ces lieux avaient dû être sécurisés pour gérer les accès des gens du voyage (voir dicastère Laurent Auchlin, point Services extérieurs/gens du voyage, page 6).

En ce qui concerne le parking dit “paléo”, situé devant le Centre Culturel et Sportif du Chêne, les enseignants de l’EPS d’Aubonne et les éducateurs de l’UAPE avaient l’habitude de s’y parquer. Or, les entreprises de plus de 50 collaborateurs doivent avoir un plan mobilité, ce qui n’est pas le cas de l’école. Un certain nombre de macarons pour le prolongement du temps de parking a donc été donné à l’école pour les enseignants itinérants qui ont quatre des places de parc spéciales. Le parking “paléo” a été fermé par une barrière récupérée à Montherod.

En ce qui concerne les macarons, l’attente est d’environ 5 ans. Entre 5 et 10 macarons sont affectés chaque année. La demande reste stable.

L’étude de mobilité traite actuellement le besoin de places de parc.

### **Lutte contre le parking sauvage**

Le syndic déplore le comportement des automobilistes qui parquent leurs véhicules illégalement le long de la route du deuxième terrain de foot lors des divers matchs. Il est arrivé d’en dénombrier 25. Des amendes ont donc été distribuées et les assistants de police continueront à s’y rendre. Ce constat étant établi, des mesures pour éviter ces incivilités sont donc en cours.

En matière d’amendes d’ordre, on est passé de CHF 35’790.- en 2022 à CHF 76’980.- en 2023. Ces recettes figurent dans le ménage communal. Cette augmentation est due, en grande partie, à l’exercice réparti sur trois semaines de remise à l’ordre face au parking anarchique : plus de 750 amendes furent distribuées (une moyenne de 36 par jour !). Cet exercice « coup de poing » a eu l’avantage de calmer l’indiscipline mais pour combien de temps ?

### **Société de sécurité Roch**

Pour assurer un contrôle en dehors des heures de travail de la sécurité publique, la municipalité a mandaté cette société qui répond très bien à ses attentes. Elle est appelée à intervenir également pour certaines manifestations, telles les cortèges. Ses prestations sont refacturées aux organisateurs.

### **ARCAM**

La démission de la commune de Buchillon n’a eu aucun impact significatif sur l’ARCAM qui poursuit ses missions notamment celle qui s’attaque à la révision du règlement sur la taxe de séjour pour éviter les inégalités (comme celles des Airbnb et assimilés, non incluses).

L’ARCAM offre à ses communes membres des formations continues, des retours d’expériences, et du réseautage. À titre d’exemple, on peut citer : l’aide aux nouvelles entreprises sur le territoire (promotion économique), le Fonds d’équipement à l’implémentation et d’aide au développement, l’encaissement de la taxe de séjour, notamment. On peut voir l’ARCAM comme une sorte de «courroie de transmission».

### **3. Dicastères de Sandra Linder**

*Instruction publique – ASSAGIE  
Centre des Jeunes, Politique jeunesse  
Domaines et Pâturages, Vignes  
Forêts – Groupement forestier de la Saubrette  
Parc Jura Vaudois Marchairuz  
Commission Suisse-Étranger, Naturalisation  
Bibliothèques*

#### **Forêts - Groupement forestier de la Saubrette**

Le bail agricole pour le groupement forestier dure 6 ans et est réévalué chaque année pour être plus proche des rendements des coupes de bois.

Les travaux compris dans le bail sont ceux qui concernent les forêts de Montherod, le pré de Rolle et le pré d'Aubonne, c'est-à-dire toutes les forêts du Haut-Jura.

Les travaux hors-bail sont ceux qui concernent les autres forêts, notamment celles de protection (servant à protéger les habitations des éboulements par exemple) situées sous le Château et celles de la Piste Vita.

*Pourrait-on mettre le site Internet du GFS dans le journal Aubonn'Info et sur le site de la commune ?  
Ceci est un vœu.*

#### **Forêts - Travaux de coupe**

On ne peut pas chiffrer le surcoût dû au changement climatique pour les travaux de coupe plus nombreux que d'habitude.

Les gardes-forestiers sont chargés de couper les arbres qui présentent des anomalies dues à la sécheresse ou aux dégâts causés par le bostryche. Les arbres qui deviennent dangereux pour les promeneurs dans la forêt sont abattus. On essaie d'éviter la monoculture et on laisse faire la nature. Ainsi, certaines espèces "s'en sortent mieux" que l'épicéa : ce sont les feuillus tels que le chêne, le châtaignier, l'érable ou encore le sapin Douglas.

La commune n'achète pas de nouveaux plants, donc il n'y a pas de coût pour la commune.

#### **Alpages**

La commune n'a pas de politique anti-loups ou anti-sangliers. Ce sont les agriculteurs ou les syndicats d'agriculteurs qui s'organisent contre les attaques des loups ou qui réparent les dégâts dus aux sangliers et aux cervidés.

#### **ASSAGIE**

Les tableaux blancs sont encore utilisés à l'école et les nouveaux affichages numériques frontaux seront achetés par l'ASSAGIE ultérieurement, ceci répondant à la volonté du Canton de la mise en œuvre de la numérisation de l'enseignement.

Le passage de la Couronne est employé par les élèves et la municipalité cherche à le pérenniser, mais rien n'est conclu pour le moment. La CoGest relève que le passage piétons au niveau de la Boulangerie Stalder reste dangereux.

## **École 2040**

*Pourrait-on avoir un calendrier écrit des différents travaux concernant les nouveaux bâtiments scolaires et les bâtiments qui sont rénovés et qui changent d'affectation ? Ceci est un vœu.*

## **Centre des Jeunes**

Après la visite du Centre des Jeunes, la CoGest est convaincue que le travail réalisé par l'équipe du Centre est très utile pour le futur de nos jeunes, mais pas que. Force est de constater qu'il y a un échange intergénérationnel avec, entre autres, les activités d'aide aux aînés.

*Pourrait-on faire davantage de publicité pour la possibilité qu'ont les Aubonnois de faire appel au Centre des Jeunes pour différents petits travaux, dans le journal Aubonn'Info par exemple ? Ceci est un vœu.*

## **Parking au Parc naturel régional Jura Vaudois - Marchairuz**

Il existe deux emplacements de parking prévus pour les camping-cars à Saint-Cergue et au Sentier. La discussion a lieu au sein du comité du Parc pour d'autres possibilités d'emplacements.

## **Murs en pierre sèche et soutien à l'arrachage des laurelles**

Le Canton donne de l'argent à la commune qui elle-même le verse aux particuliers qui veulent se débarrasser des laurelles. De même, le Canton donne des subventions pour la réfection des murs en pierre sèche.

*La CoGest souhaite que les informations concernant les services proposés par le GFS, le Parc Jura-Vaudois et le Centre des Jeunes soient publiées sur les différents supports à disposition de la commune, afin d'augmenter leur visibilité. Ceci est un vœu.*

## **4. Dicastères de Laurent Auchlin**

*Finances*

*Parcs & Jardins, Cimetières, Jardins potagers*

*Chemin et cours d'eau*

*Voirie, Déchetterie*

*Cultes*

### **Déchetterie - Eco-points**

La CoGest se demande pour quelle raison le mandat donné à une société externe n'a pas permis de faire évoluer l'étude de faisabilité. La municipalité a répondu que ladite société a proposé un logiciel et des matériaux qui leur appartiennent, manquant ainsi d'objectivité et de vue d'ensemble. De ce fait, un groupe de travail a été formé au sein de la commune avec M. Auchlin, une personne du service technique et deux personnes du service de la voirie. Ils ont pu identifier une nécessité de 28 points de collecte. À ce jour, les emplacements ont été choisis de manière à ce que le citoyen marche au plus 150 mètres pour déposer son sac taxé. La réflexion se porte aussi sur l'aménagement de ces

éco-points : quel type de collecteur pour quel type de déchet. L'objectif est d'éviter des ramassages porte-à-porte.

Le ramassage du papier et carton n'est pas différencié. De ce fait, un tri supplémentaire est nécessaire, ce qui engendre un coût. Le ramassage du papier et du carton continuera à se faire à la déchetterie.

Une réflexion est en place concernant les déchets organiques et méthanisables, où il serait envisageable de louer un service comprenant le prêt du container et le ramassage en ville, ainsi que le nettoyage de celui-ci par l'entreprise. Ceci est à l'étude par le groupe de travail. Il reste encore trop de déchets humides (restes de repas) jetés dans les sacs taxés. Ce système permettrait de réduire d'environ 20 % la taxe à la population.

Actuellement, la déchetterie récolte 55 éléments différents avec un maximum de revalorisation ou traitement de la matière dans un périmètre local. C'est une exigence que la municipalité a posée à l'entreprise DESA, qui gère la déchetterie. D'ailleurs, la municipalité a rendu visite à l'entreprise Varrin SA à Bremblens, qui récupère le Sagex pour le compresser et en faire des panneaux d'isolation.

### **Déchetterie - Poubelles noires**

La CoGest s'interroge sur la raison de l'augmentation des déchets de voirie collectés en sac noir. Ceci est en lien avec les manifestations et les élèves qui consomment leurs repas à l'extérieur, notamment autour de l'école et près du marché Migros. Ces déchets sont collectés dans les poubelles mises à disposition par la commune.

Il y a très peu d'ordures ménagères qui se retrouvent dans les poubelles communales, d'ailleurs celles et ceux qui l'ont fait ont été identifiés et amendés.

### **Ambassadeurs**

La municipalité est ravie de la collaboration avec le Centre des Jeunes et ses ambassadeurs. Le troc a pu augmenter de surface, un deuxième container a pris place. La gestion est assurée par ces jeunes. Ils opèrent un tournus des objets toutes les trois semaines. L'objectif de créer et favoriser un lien intergénérationnel est atteint. Il reste encore à motiver ces jeunes à apporter leur aide aux citoyens qui en ont besoin !

Chaque jeune reçoit une attestation d'ambassadeur, ce qui lui permet de mettre cet atout dans leur Curriculum Vitae.

### **Services extérieurs / gens du voyage**

À la question concernant les opérations pour empêcher les gens du voyage d'occuper le terrain d'une manière illicite, la réponse se trouve en partie à la page 32 du rapport des comptes dans les commentaires soit CHF 19'269,65 à quoi il faut ajouter CHF 1'800.- pour le site du SDIS (gabions).

Il n'y a aucun coût de remise en état des lieux après le passage de la communauté yéniche car celle-ci est respectueuse des lieux.

## **5. Dicastères de Catherine Zweifel**

*Affaires sociales, ARASMAC  
AJEMA Petite enfance  
Affaires culturelles, Sociétés locales, Manifestations  
Tourisme, sports, Arboretum  
Littoral Parc  
Informatique, Communication  
Mobilité – Transports Publics  
Office de la population*

### **Aide communale**

20 personnes bénéficient du RI à Aubonne et 42 Aubonnois ont bénéficié d'un don. La municipalité propose des cadeaux à Noël aux personnes ayant besoin d'un soutien financier, mais à cause de la loi sur l'information, il devient difficile de connaître les personnes en situation précaire : ainsi, aux personnes venant chercher leur cadeau de Noël, le personnel communal leur indique qu'ils ont également droit à une enveloppe. De l'argent est donné aux Petites Sœurs de Jésus car elles connaissent les paroissiens qui sont dans le besoin et le leur donnent directement. Une autre possibilité envisagée est de procéder de la même façon avec le Centre Médico-Social (CMS) d'Aubonne. L'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC) propose de son côté une aide casuelle pour les personnes ne recevant pas le RI.

### **ARASMAC**

Le 1er préavis déposé, mentionné dans le rapport en relation avec l'ARASMAC, s'élève à CHF 30'000 et concerne le crédit d'étude pour la gouvernance et le fonctionnement de l'Accueil de Jour des Enfants de Morges et Aubonne (AJEMA). Le 2ème préavis porte sur le remplacement du logiciel CSE Kibe. CSE Kibe est une entreprise suisse qui fournit ses services à environ 1'200 entités en Suisse et au Liechtenstein. Son logiciel équipe 27 des 33 réseaux d'accueil de jour dans le canton de Vaud. L'utilisation du portail pour les parents n'est pas intuitive : ils pensent, à tort, avoir terminé l'inscription pour une place d'accueil, mais ce n'est pas le cas, ce qui entraîne de nombreuses demandes non traitées.

L'évolution des coûts de maintenance, des logiciels et licences est très importante. En 2018, ces coûts s'élevaient à CHF 49'551, ils atteignent CHF 102'612.65 en juin 2023. Un crédit d'étude de CHF 20'000 a été demandé pour remplacer le logiciel. Le montant du remplacement n'est, pour l'instant, pas encore connu.

### **AJEMA**

La CoGest s'est intéressée aux nombres de demandes et aux listes d'attentes du réseau :

#### ***Liste d'attente du Réseau AJEMA état au 31.12.2023***

	<b>Demandes liste d'attente 2021</b>	<b>Demandes liste d'attente 2022</b>	<b>Demandes liste d'attente 2023</b>
<b>Accueil préscolaire</b>	654	452	507
<b>Accueil parascolaire</b>	316	86	123
<b>Total</b>	970	538	630

## Évolution des heures d'accueil pour l'ensemble de l'AJEMA

	Nombre heures d'accueil 2021	Nombre heures d'accueil 2022	Nombre heures d'accueil 2023
<b>Accueil Collectif</b>			
Préscolaire	1'131'785	1'097'716	1'154'612
Parascolaire	1'208'252	1'368'415	1'514'324
<b>Accueil familial</b>			
Préscolaire	340'397	357'491	357'511
Parascolaire	155'701	154'817	139'807
<b>Total</b>	<b>2'836'135</b>	<b>2'978'440</b>	<b>3'166'253</b>

### Sociétés locales

La CoGest s'est penchée sur la question du nombre de fois qu'une facturation nettoyage a été adressée à une société, qui a rendu les lieux en mauvais état, suite à une location ou une mise à disposition. La municipalité répond que ceci est arrivé 2 fois. Dans les deux cas, la municipalité a rencontré les sociétés locales pour dialoguer avec elles. Les casses de matériel sont systématiquement facturées.

### Informatique

Suite au vœu concernant l'audit informatique sur la STEP, la municipalité nous confirme qu'il a eu lieu. Le rapport n'a pas encore été reçu mais il ne sera pas rendu public.

En 2023, une formation en ligne a été faite pour tout le personnel communal et suivie d'une campagne test de phishing (hameçonnage). Les résultats restent dans la norme. Chaque année ce test sera répété et suivi ou précédé d'un cours. La Commune d'Aubonne a un groupe de sécurité (composé de 5 membres), qui se rencontre 5 fois par année. Les mises à jour sont annoncées, toutes les données sont sur des serveurs locaux. La commune reçoit environ 500 mails par jour sur aubonne.ch. Parmi ces mails, entre 35 et 50 sont des mails malicieux qui sont mis de côté directement. Environ 260 mails sont des spams, il s'agit de publicités ou de messages non-sollicités.

Il y a une adresse-mail pour les employés sur laquelle ils peuvent envoyer un mail qui semble douteux. De plus, depuis le 4.7.2023, une convention canton-commune a été signée et le Canton de Vaud épaulé les communes en cas de problème. Une somme de 16 centimes/habitant est versée au Canton dans ce but. Le label Cybersafe est moins exigeant que ce que fait la Commune d'Aubonne. Cette dernière ne veut pas mettre de label en avant, en espérant ainsi ne pas attirer l'attention des hackers. L'équipe d'informaticiens est en alerte 24h/24. Les exercices-test sont donc importants pour sensibiliser les utilisateurs aux dangers informatiques.

La CoGest a voulu connaître l'impact de l'introduction du nouveau site internet de la commune sur l'administration communale en général, notamment en regard du guichet virtuel.

1052 soumissions de formulaires en ligne ont été reçues. Une majorité d'entre elles concerne l'abonnement de la piscine. La gestion des salles n'est pas comprise car il ne s'agit pas de la même plateforme. Comme les coûts de logiciel sont importants, il n'y a donc pas moins de frais, ni moins de travail, la charge est différente et le travail a évolué.

## Mobilité

En ce qui concerne les avantages collaborateurs en matière de mobilité, tous bénéficient d'un rabais de 50% au parking des Vergers du Poyet s'ils n'habitent pas à Aubonne et pour un abonnement qui concerne les heures de bureau (donc pas pour le soir et le week-end). Toutefois, il n'y a pas de place garantie. L'Abonnement Mobility est à disposition du personnel. Pour les apprentis, le ½ tarif leur est offert. Il n'y a pas d'avantages offerts aux collaborateurs pour les transports publics (bus, CFF).

*La CoGest estime qu'offrir un rabais équivalent aux collaborateurs qui préfèrent utiliser les transports publics serait un traitement égalitaire. Ceci est un vœu.*

Par rapport aux sujets abordés par la commission consultative de mobilité, la commission s'est rencontrée 6 fois. Les sujets abordés ont été, entre-autre : pick-e-bike, les abris-vélos, le co-voiturage, la journée à pied à l'école.

D'autres projets ont été abordés tels qu'une réflexion sur la semaine de mobilité, la mise sur pied d'Aubonne Bouge et la Place du Marché, mais pour l'instant comme il y a l'étude globale de mobilité rien n'a pu être mis en œuvre.

## **6. Dicastères de Olivier Gétaz**

*Services Industriels, Égouts & Épuration STEP*

*Service des eaux, Service du Gaz*

*Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire*

*Routes et places publiques, Éclairage public*

*Commission Energie – Transition Énergétique - Environnement*

### **La sécurité informatique du service des eaux**

La commission s'est penchée sur la question de la sécurité informatique du service des eaux. Un audit est actuellement en cours avec la société Computis pour la mise en place d'un logiciel "automate de gestion des alarmes et des pannes". Ce logiciel sera déployé en une version pour la STEP et une version pour le service des eaux. Les conclusions définitives de Computis sont attendues, nécessitant encore des entretiens avec un spécialiste de la STEP pour définir les besoins en alarmes (alarme trop plein, alarme pollution, etc.).

### **PECC (Plan Energie Climat Communal) et pollution lumineuse**

Par rapport au PECC (Plan Energie Climat Communal), la société Eqlosion (Mme Gabioud) suit le projet. Toute une série de projets sont en cours avec différents intervenants sur le long terme. La pollution lumineuse est intégrée dans le PECC, et des modifications de l'éclairage public sont prévues en collaboration avec la SEFA via l'installation d'éclairage intelligent. Ce processus sera long en raison de contraintes budgétaires et de la nécessité de reconfigurer le système de gestion des lumières. Une partie de l'éclairage intelligent est déjà installée à Aubonne (ex. : Av. Hermanjat), permettant d'illuminer uniquement les zones d'intérêt en cas de détection de mouvement. Le PECC englobe également d'autres projets à long terme tels que le plan canicule, la gestion des déchets, le recyclage, la récupération des eaux de pluie aux serres, et la mise à disposition de places de charge pour voitures électriques. Ces projets permettent de toucher des subventions cantonales. Le PECC est systématiquement pris en compte lors des divers préavis municipaux.

## **Gestion des places de recharge pour voitures électriques**

En ce qui concerne les voitures électriques, la commission s'est interrogée sur la gestion des places de recharge. La municipalité informe que le système installé pour les places de recharge fonctionne avec des tarifs progressifs en fonction du temps de raccordement, afin de gérer les voitures "crochets" qui utilisent ces places sur le long terme.

## **Projet de géothermie à Vinzel**

En ce qui concerne le projet de géothermie à Vinzel, la commission a noté que le projet a été abandonné sans coût pour la commune d'Aubonne, qui n'était pas partenaire. La SEFA, cependant, a subi des pertes financières. Il est rappelé que la commune est actionnaire de la SEFA.

## **Contournement d'Aubonne**

La commission s'est penchée sur l'état du projet de contournement d'Aubonne. En 2023, aucune avancée majeure n'a été réalisée. Une analyse du trafic a été envoyée au canton. Le contournement reste une priorité de la législature, mais ne sera pas terminé d'ici la fin de la législature actuelle.

## **Plan d'affectation communal (PACom)**

Par rapport au PACom, la municipalité a confié une étude pour un nouveau plan de zone à la société GEA afin de calculer la densité d'habitation par zones sur la commune. Le projet avance actuellement sous la supervision du bureau d'étude mandaté, avant de passer par la commune et le canton.

## **Utilisation des places de parc durant travaux privés**

La commission s'est intéressée à l'utilisation des places de parc en ville, particulièrement lors de travaux privés. La gestion de ces places est sous la responsabilité de la police et du syndic. Un règlement sur le stationnement privilégié des véhicules est disponible sur le site Internet de la commune. Des réservations et des demandes d'occupation du domaine public doivent être faites auprès de la municipalité, avec des contrôles effectués pour assurer le respect des normes et des réglementations en vigueur.

## **Fréquence des prélèvements et analyses d'eau**

En ce qui concerne le prélèvement et l'analyse d'eau, la commission a noté que quatre séries de prélèvements et d'analyses des eaux sont effectuées chaque année à Aubonne et trois à Montherod. Ces prélèvements sont réalisés aux sites de captage et peuvent être complétés par des analyses surprises à la demande du chimiste cantonal.

## **Projet STEP Aubonne+**

La commission s'est penchée sur le projet STEP Aubonne+, qui vise un agrandissement des infrastructures actuelles sur le site actuel de la STEP, incluant potentiellement d'autres communes avoisinantes. Le projet inclut un système de backup pour la STEP en cas de pénurie d'électricité, pouvant être complété si nécessaire.

Lors de sa visite à la STEP, la CoGest a constaté que certaines pratiques sur ce qu'il ne faut pas jeter dans les eaux usées (par exemple, les lingettes), ne sont toujours pas respectées. *Elle souhaite que la population par Aubonn'Info ainsi que d'autres supports puisse être sensibilisée à ce problème récurrent. Ceci est un vœu.*

## **7. Récapitulatif des Vœux de la CoGest**

- Pourrait-on mettre le site Internet du GFS dans le journal Aubonn'Info et sur le site de la commune ?
- Pourrait-on avoir un calendrier écrit des différents travaux concernant les nouveaux bâtiments scolaires et les bâtiments qui sont rénovés et qui changent d'affectation ?
- Pourrait-on faire davantage de publicité pour la possibilité qu'ont les Aubonnois de faire appel au Centre des Jeunes pour différents petits travaux, dans le journal Aubonn'Info par exemple ?
- La CoGest souhaite que les informations concernant les services proposés par le GFS, le Parc Jura-Vaudois et le Centre des Jeunes soient publiées sur les différents supports à disposition de la commune, afin d'augmenter leur visibilité.
- Offrir un rabais aux transports équivalent aux collaborateurs qui préfèrent utiliser les transports publics.
- La CoGest souhaite que, via Aubonn'Info et/ou d'autres supports, la population puisse être sensibilisée aux bonnes pratiques pour prévenir les obstructions des canalisations de récupération des eaux usées.

## **8. Rapport de la CoFin**

Lecture du rapport de la CoFin.

## **9. Conclusions**

En conclusion, la commission à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis 03/24 concernant le rapport de Gestion et des Comptes pour l'année 2023,

- vu le préavis municipal n°03/24 relatif au «Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2023»,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

1) adopte

a) les comptes 2023 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 50'847'489.- aux recettes; Fr. 50'786'526.- aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent de revenus de Fr. 60'963.-.

b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 55'586'167.35, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 6'537'192.29.

2) accepte la gestion de la municipalité pour l'année 2023 et lui en donne décharge.

Ainsi, délibéré en séance de commission le 29 mai 2024

Pour la commission ad hoc,  
Le rapporteur M. Diego de Haller